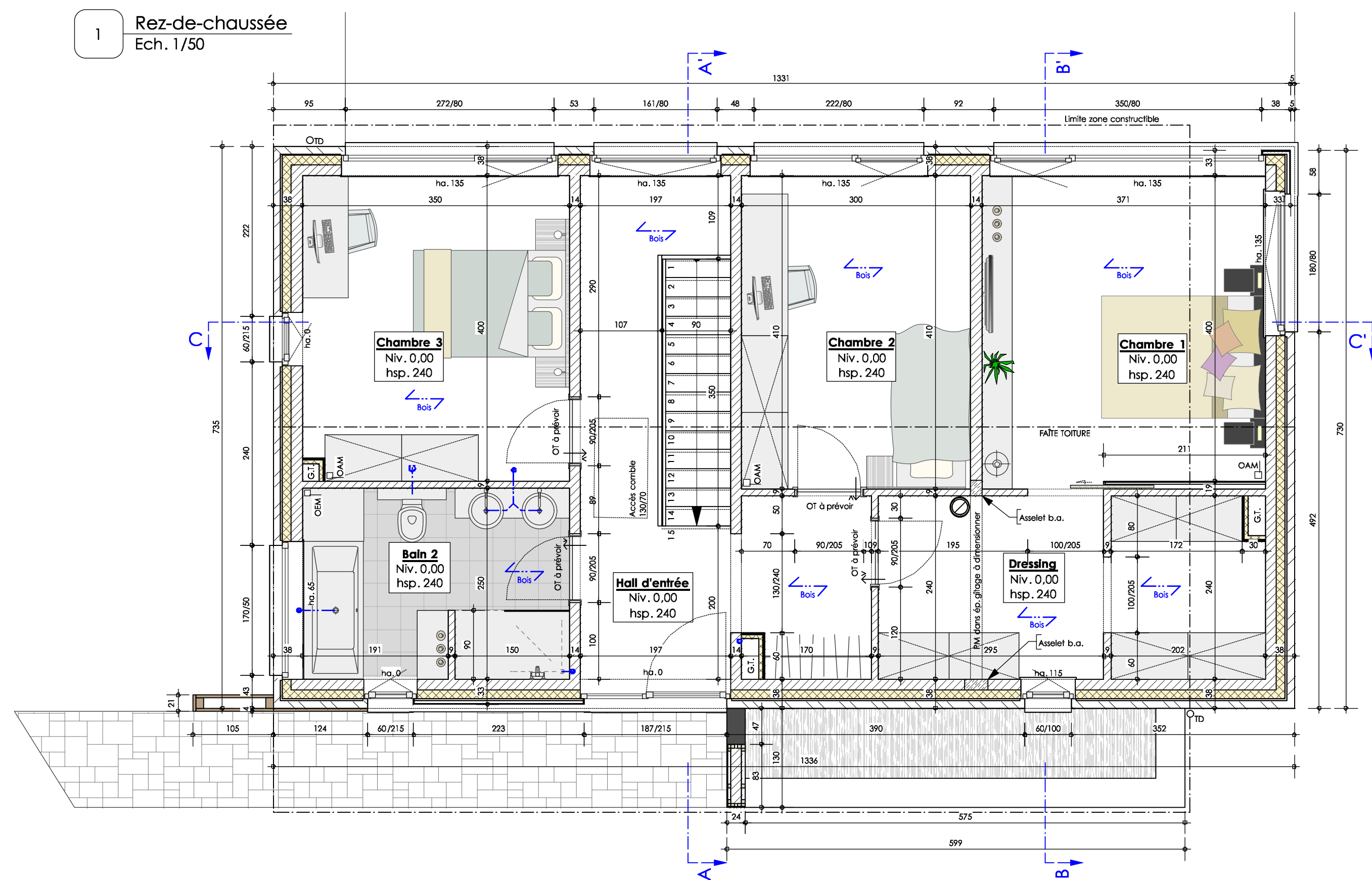
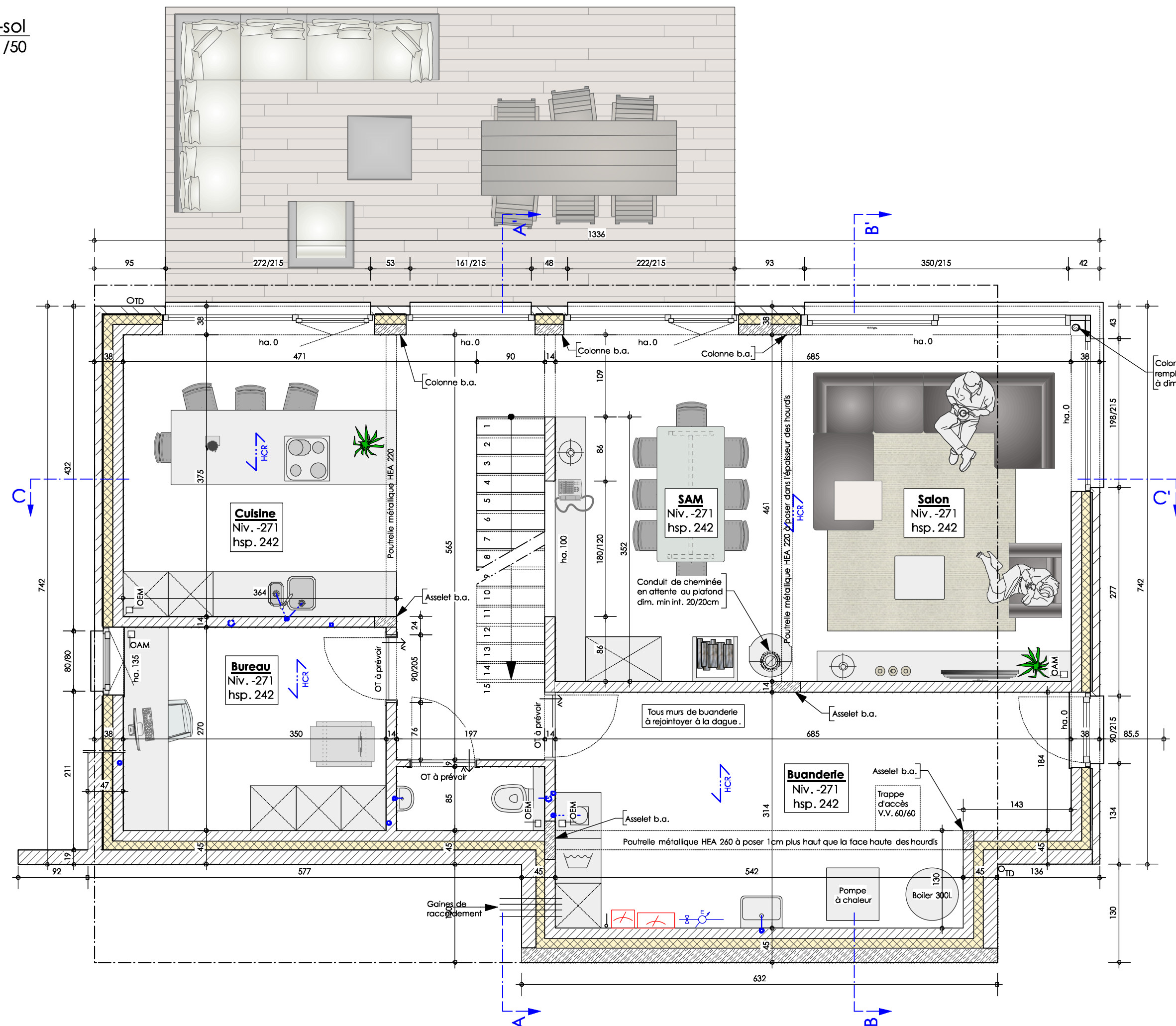


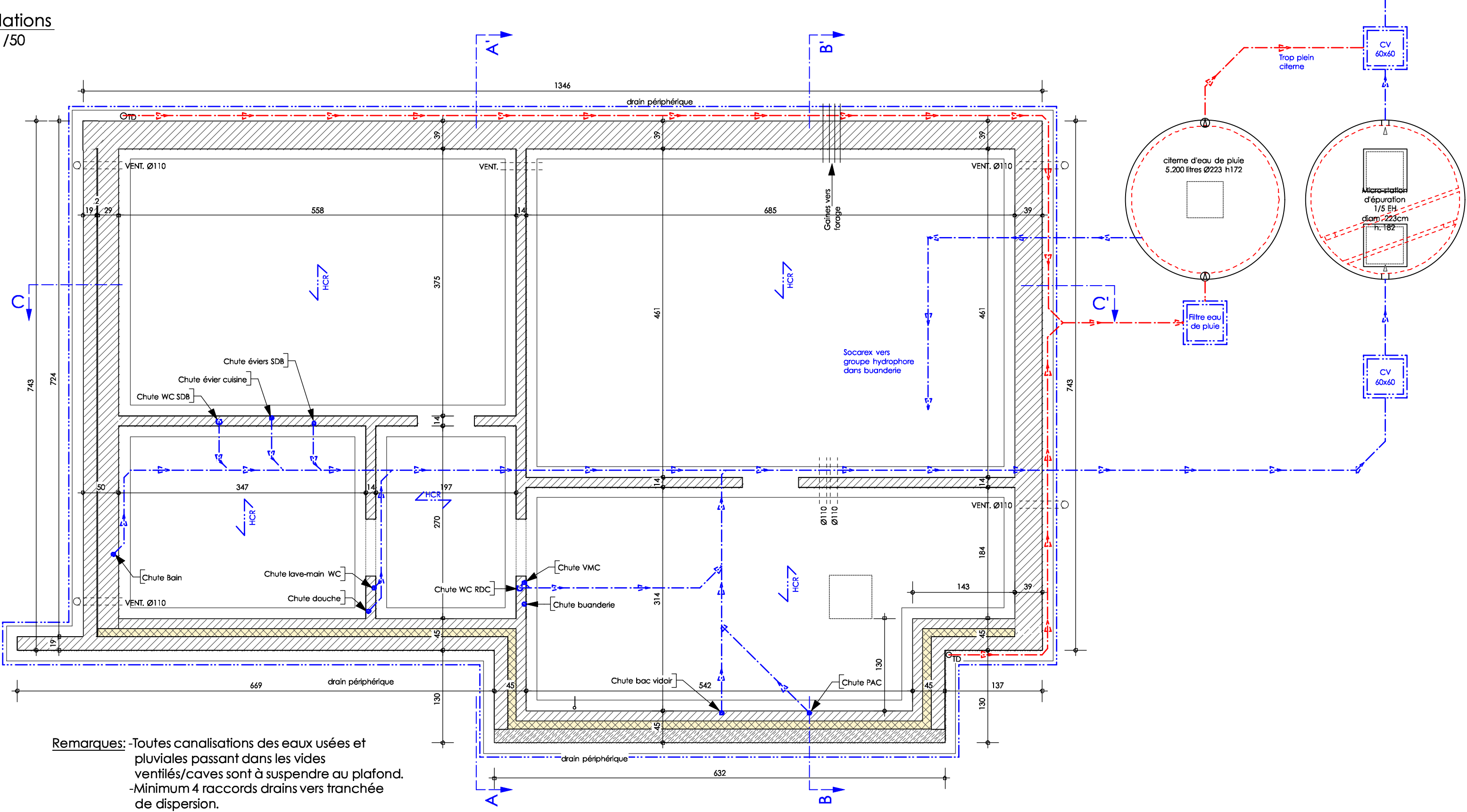
1 Rez-de-chaussée
Ech. 1/50



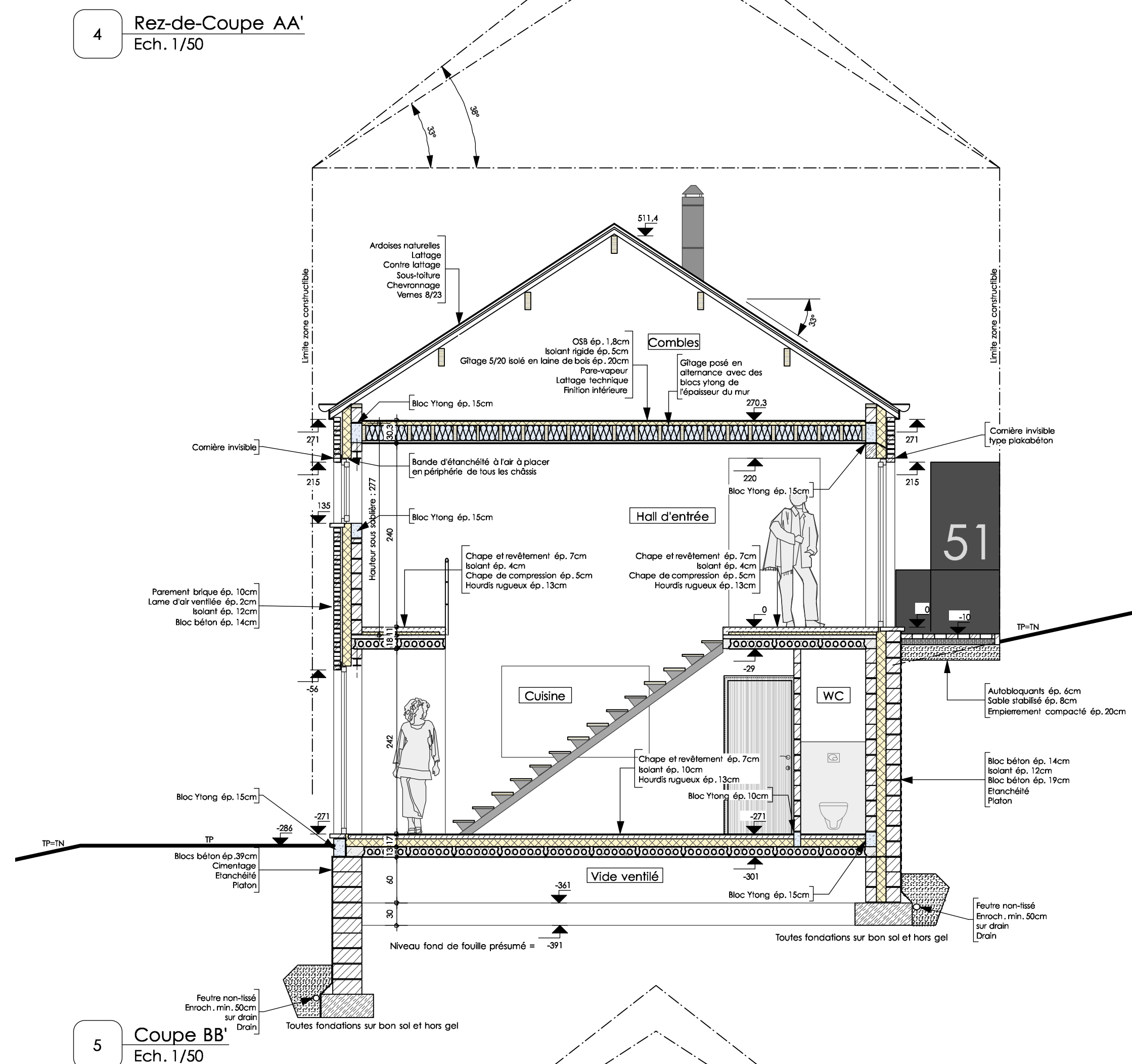
2 Sous-sol
Ech. 1/50



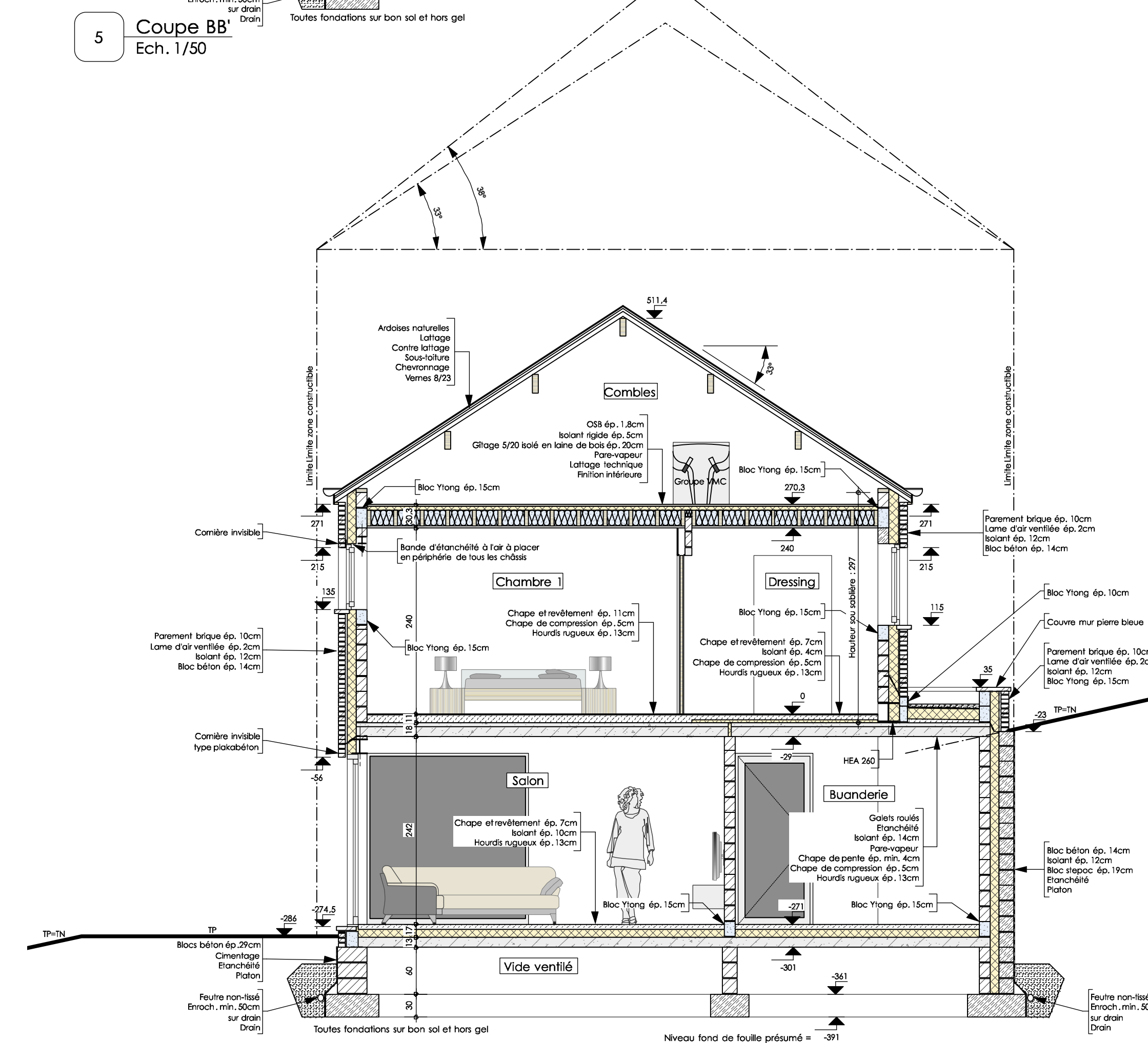
3 Fondations
Ech. 1/50



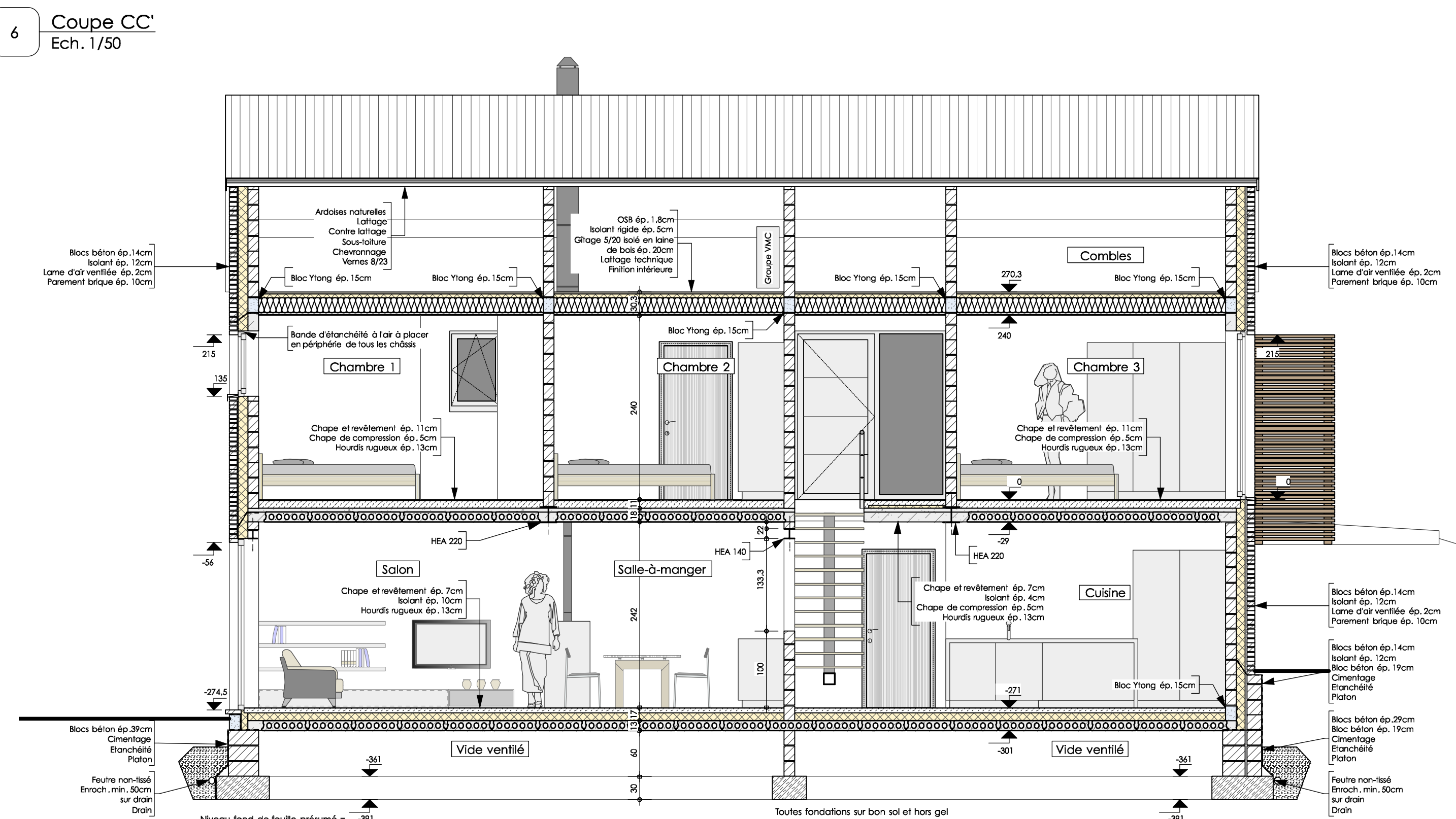
4 Rez-de-Coupe AA
Ech. 1/50



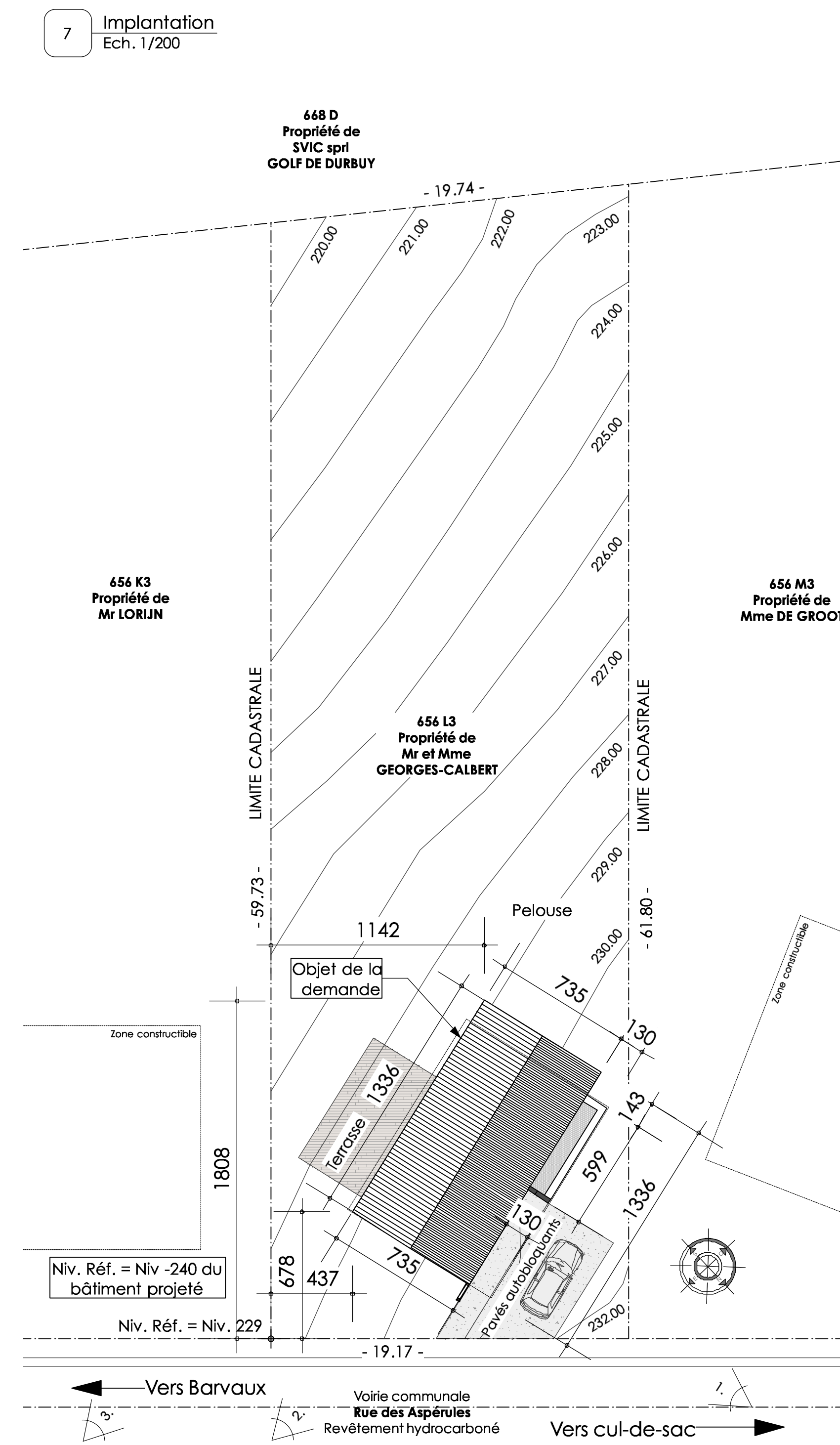
5 Coupe BE
Ech. 1/50



6 Coupe CC
Ech. 1/50



7 Implantation
Ech. 1/200



Note importante :

La mention de l'échelle est purement indicative. Il est interdit de mesurer sur les plans. Toutes les dimensions sont à vérifier par l'entrepreneur sur le chantier avant le début des travaux. L'entrepreneur est également tenu de signaler à l'architecte sans délai toute anomalie constatée sur les plans, toute modification apportée à la construction sans le consentement de l'architecte ne saurait engager sa responsabilité. Ce document est propriété exclusive de l'architecte. Il ne peut être diffusé ni utilisé sans son autorisation écrite. Toute nouvelle édition de ce document implique l'annulation du document précédent et son remplacement par un document modifié.

La présente construction est entièrement soumise aux conditions, prescriptions du cahier des charges pour travaux de construction privée (dernière édition du CSC), du 1991 et addenda, du 1994 de l'état, ainsi qu'aux NDN et SS de référence.

Toutes les fondations seront obligatoirement non gel et sur son sol l'entrepreneur prendra toutes les précautions nécessaires afin de ne pas endommager les bâtiments voisins et mitoyens pendant la durée des travaux, au besoin, l'entrepreneur fera vérifier par un bureau d'études compétent que la mise en oeuvre des nouveaux ouvrages n'occasionnera aucune dérogation aux bâtiments mitoyens et ce même après leur réalisation, l'étude devra obligatoirement être transmise à l'architecte.

LISTE DES INDICES DE MODIFICATIONS		
f	00/00/16	modif. :
e	00/00/16	modif. :
d	00/00/16	modif. :
c	00/00/16	modif. :
b	27/06/16	modif. : plan de fondation suite terrassement - suppression escalier ext. droit
a	20/05/16	modif. : suivant étude de stabilité

Construction d'une maison d'habitation

<u>Maitre d'Ouvrage</u> Mr et Mme GEORGES - CALBERT Route de Durbuy, 30b - Barvaux 6940 DURBUY	<u>Adresse du chantier:</u> Rue des Aspérules - Barvaux 6940 DURBUY 2 DIV SECTION C n°656 L3
--	---

Auteurs de projet:

GAUTHIER DONNAY
ATELIER D'ARCHITECTURE

GAUTHIER DONNAY
+32 61 41 67 64 - +32 473 50 27 46
www.gauthier-donnay.be
gauthierdonnay@skynet.be
Rue du 20 août 2014, 8
B-6840 Lonajlier (Neufchâteau)

<u>Ingénieurs-Conseils</u>	<u>Géomètre</u>

Signatures
Maître d'Ouvrage

	<u>Administratio</u>
--	----------------------

Architecte

EXECUTION

Vues en plans	Ech: 1/50
Implantation	Ech: 1/200
Situation & Cadastre	Ech: 1/... & Ech: 1/2000
Coupes AA' BB' & CC'	Ech: 1/50

<u>DATE</u>	<u>DOSSIER N°:</u>	<u>CHEF PROJET:</u>	<u>GESTION PROJET:</u>	<u>PLAN N°:</u>
MARS 2016	2014-173	DONNAY Gauthier Architecte	LEMAIRE Aurélien Architecte stagiaire	EXE 1/2b